

Un indice de

Trou noir troublant Dans l'affaire du petit Luca Mongelli, le rapport de la police scientifique a malencontreusement « disparu » du dossier de l'instruction. C'est vraiment trop bête.

A Veysonnaz (VS), au soir du 7 février 2002, Luca est retrouvé blessé et inanimé dans la neige. Dans un premier temps, deux inspecteurs de la police cantonale montent sur place, ne parlent qu'avec des témoins indirects, ne sécurisent pas les lieux et rejettent l'aide de la police scientifique vu que pour les limiers « *il n'y a pas de problème, c'est le chien Rocky qui a malmené le gamin* » (Vigousse, 27.04 et 11.05.12).

Nonobstant, les « experts » de la scientifique se rendent sur les lieux le lendemain, comme c'est leur devoir. Ils recueillent toute une série de traces, dont de l'ADN qui pourrait déterminer la présence de tiers au moment des faits et les identifier. L'analyse fait partie du rapport qui doit être joint au dossier d'instruction.

Selon nos informations, recueillies dans les arcanes de l'administration judiciaire valaisanne, ce fameux rapport devait permettre d'élucider très facilement l'affaire et de confondre ceux qui s'en étaient pris à Luca. Hélas, par un très fâcheux et très étrange hasard, ce document crucial a été « égaré ». Il ne figure pas parmi les centaines de pièces d'enquête réunies par le juge d'instruction Yves Cottagnoud, puis par son successeur, le procureur Nicolas Dubuis, toujours en charge du dossier.

Des policiers honnêtes se sont émus de cette « négligence », qui les perturbe sérieusement. Mais leur hiérarchie leur a vite fait comprendre qu'il valait beaucoup mieux, pour eux et leur carrière, qu'ils la bouclassent. Nous avons bien sûr demandé des




explications quant à cette « disparition » au procureur Dubuis. En guise de réponse nous n'avons obtenu qu'un silence que nous ne saurions interpréter.

Cette « perte » n'est qu'un des éléments montrant que l'affaire Luca a été « bloquée » en haut lieu. Petit aperçu de quelques autres mystères: les ambulanciers qui ont transféré Luca à l'Hôpital de Sion affirment que le docteur Kuchler, pédiatre, était sur place et qu'il aurait parlé des « traces verdâtres » entre les fesses du blessé en disant: « *Attention, il y a quelque chose...* » Or, curieusement, ledit pédiatre ne figure pas sur les fiches de présence ce soir-là et il nie désormais avoir participé à quoi que ce soit ! Et qu'a fait le professeur Patrick Ravussin, chef de la réanimation aux

soins intensifs? Est-ce lui ou le docteur Kuchler (absent?!) qui a nettoyé l'anus de la victime en « omettant » de conserver ces éléments qu'ils au-

raient dû transmettre à la police? Et quand l'enquête s'est orientée vers les enfants qui auraient pu commettre l'agression, pourquoi leurs alibis ont-ils été acceptés sans la moindre vérification? (Voir ci-contre.)

Conclusion: le dossier s'avère si riche en bizarreries de toutes sortes que c'en est tout de même un peu bizarre. 

**«Éléments enterrés,
Docteur Watson!»**